

MÉMOIRE

Consultation
publique OCPM

MIL MONTRÉAL
Projet d'école

Ada Panduro
14 septembre 2021



Nouvelle proposition : sommaire

- Forme de terrain mieux adapté pour la construction de l'école
- Superficie suffisante pour la cour d'école (ouverte au public ou non)
- Accessibilité à l'école plus sécuritaire, débarcadères plus proches et mieux intégrés
- Verdissement des abords de la place centrale, réduction de l'effet de minéralisation
- Parc de quartier plus facilement accessible et de forme plus conventionnelle pour son aménagement
- Connexion des rues locales pour une meilleure répartition des accès au secteur Montréal MIL
- Réduction des nuisances liées à la circulation

Aménagement

1. École CSMB (bâtiment 2 600 m², terrain de 4 000m²)
2. Cour d'école (superficie 6 500 m²)
3. Intégration du parc Irma-Levasseur à la cour d'école
4. Parc de quartier (aménagement à définir)
5. Verdissement des abords de la Place Alice-Girard

Accès et mobilité

6. Accès à l'école et débarcadère adapté et sécurisé
7. Prolongement de l'avenue Stuart jusqu'à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux (et potentiellement jusqu'à l'avenue Picard)
8. Lien cyclable rectiligne jusqu'à Côte-Ste-Catherine



L'aménagement de l'école

PROBLÉMATIQUES :

- La proposition actuelle, soumise en consultation, présente un projet d'école aux prises avec un terrain qui n'est pas optimal :
 - « Ses caractéristiques (forme et superficie) sont donc peu adaptées à l'accueil d'un établissement scolaire de ce type. » (Ville de Montréal)
 - « ...forme atypique de terrain (très long, peu large) ...superficie de terrain insuffisante pour une cour d'école... » (CSMB)
- L'école devra composer avec une architecture mal adaptée, un accès et débarcadères qui ne sont pas fonctionnels, et la cour d'école devra largement empiéter sur le parc de la Ville, car le terrain n'est pas assez grand pour répondre aux normes du ministère de l'Éducation. Or, ces contraintes proviennent essentiellement d'un historique de lotissement de terrains qui n'est plus pertinent aujourd'hui.

La **nouvelle proposition** d'aménagement permet propose d'utiliser l'ensemble de la partie ouest du quadrilatère pour y implanter l'école et sa cour. La proposition vient créer un lot dédié à l'activité institutionnelle; un lot sécurisé, facile d'accès et parfaitement adapté pour y recevoir un bâtiment scolaire.

L'accès à l'école pourra se faire de part et d'autre du nouveau lot, en toute sécurité, sur des rues dont l'aménagement devra assurer la sécurité des déplacements.

La cour d'école viendrait intégrer l'actuel Parc Irma-LeVasseur, dont l'emplacement, l'aménagement et la maturité de la végétation seront les principaux atouts, et ce, dès l'ouverture de l'école.

Les avantages de cette proposition

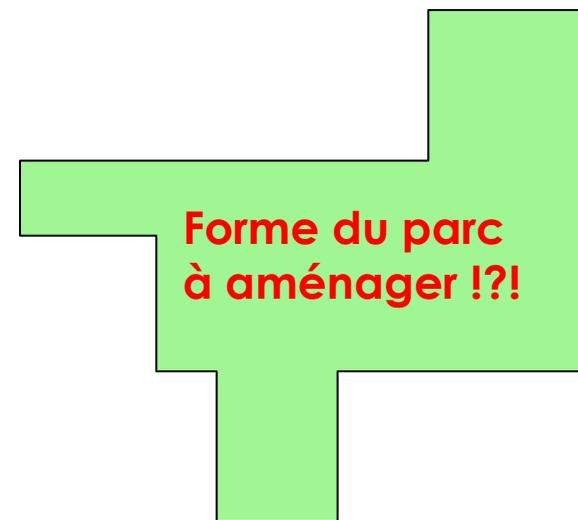
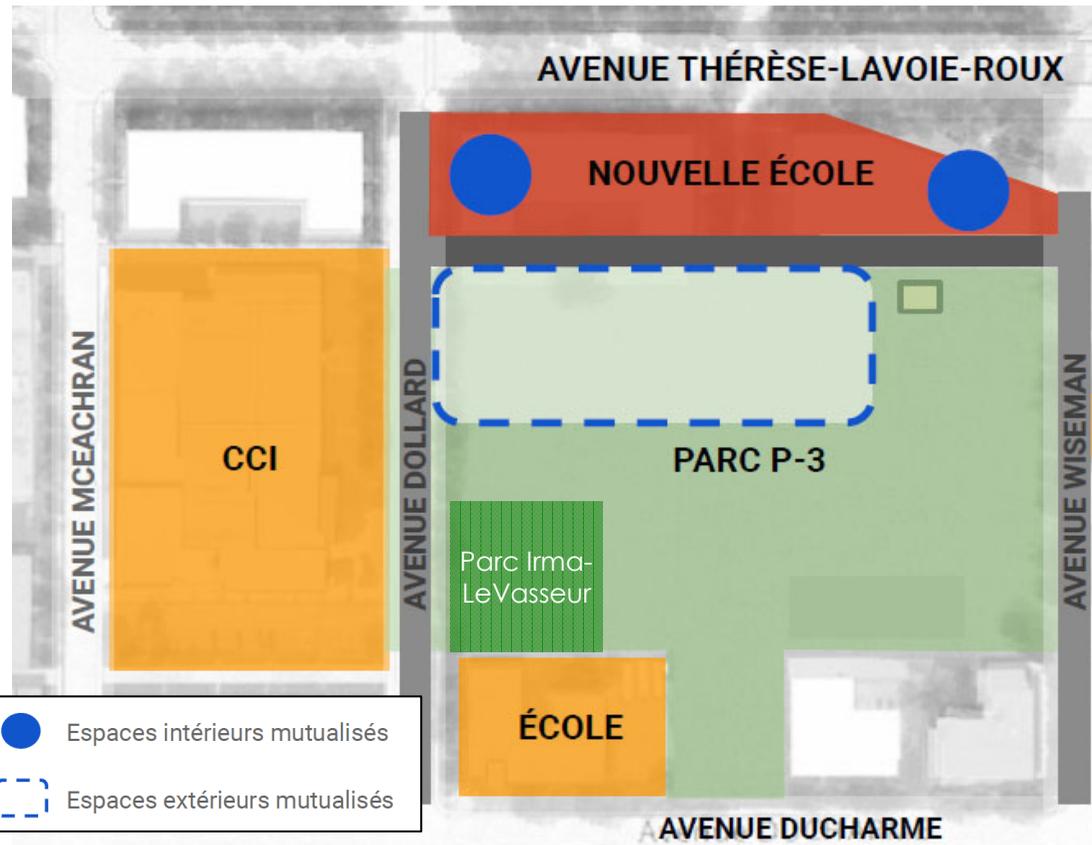
- Forme de terrain mieux adapté pour la construction de l'école, avec une géométrie et l'aménagement plus simple
- Superficie suffisante pour la cour d'école, répondant aux exigences du ministère; cour qui pourra être mutualisée au besoin
- Accessibilité à l'école plus sécuritaire, débarcadères mieux intégrés et plus proches des entrées de l'école et de sa cour
- L'avenue Dollard deviendrait l'axe à sécuriser pour les accès au CIC, à l'école et à la cour d'école.
- Valorisation et intégration du parc Irma-LeVasseur dans la cour d'école, pouvant même être mutualisée avec l'école juive au sud



Un parc dont l'aménagement devrait être planifié dès maintenant

PROBLÉMATIQUES :

- Dans sa planification actuelle de l'implantation de l'école, la Ville de Montréal et l'arrondissement Outremont n'ont pas considéré l'impact sur l'aménagement potentiel du parc P3.
- Plus du tiers du parc P3 devra être utilisé comme cour d'école. Malgré la volonté de « mutualiser » cet espace, son aménagement devra en priorité répondre aux besoins de l'école, et non de la population. Aussi, la configuration atypique des espaces restants viendra contraindre fortement l'aménagement du parc P3.
- De plus, notons que la Ville a mentionné qu'un stationnement est censé être aménagé à l'intérieur de cet espace. L'absence de planification sur la globalité du lot



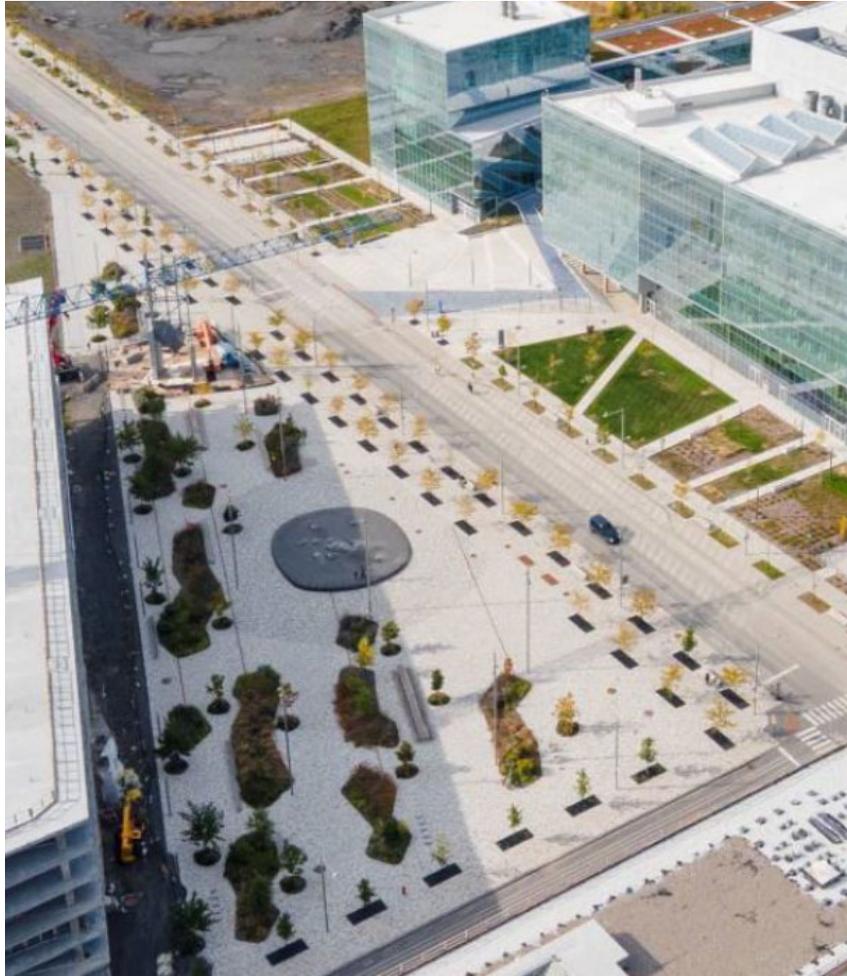
La **nouvelle proposition** d'aménagement permet de, non seulement encadrer la place Alice-Girard d'un espace vert, mais de créer un parc aux aménagements potentiels intéressants. Par sa forme régulière, sa localisation et son accès facilité, ce nouvel espace vert de 10 000 m² aurait le potentiel de combler le besoin en verdissement du campus, tout en laissant l'opportunité de lui donner la vocation qui sera déterminée avec les citoyens (terrains sportifs, détente, etc.).



Des espaces publics peu attrayants

PROBLÉMATIQUES :

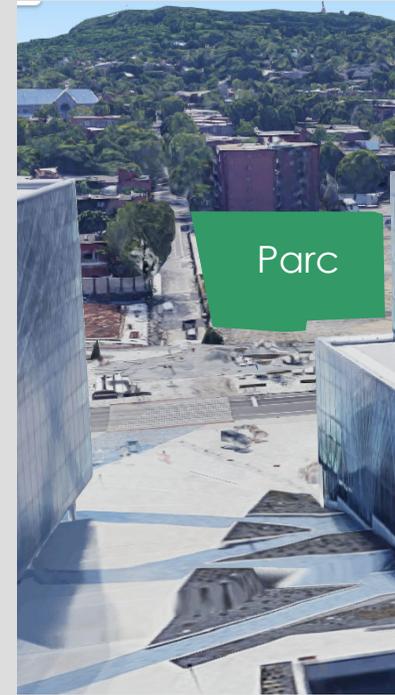
- La conception des espaces publics du Campus MIL sont malheureusement très minéralisés. La Ville de Montréal le reconnaît aussi, malgré la plantation de nombreux arbres, la minéralisation intensive du sol demeure un enjeu.
- La place Alice-Girard, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le passage entre les bâtiments de l'université sont les seuls espaces publics du secteur et sont tous essentiellement bétonnés, minéralisés.
- Ces espaces sont très peu attrayants : très chaud l'été, très froid l'hiver, très ouverts au vent, peu de potentiel d'utilisation... d'ailleurs, la fréquentation de ces espaces est très faible.



La **nouvelle proposition** d'aménagement permet de réduire sensiblement la perception de minéralisation du secteur par l'implantation d'un espace vert, non minéralisé, au cœur du Campus.

L'implantation d'un véritable parc, visible et accessible directement depuis la place Alice-Girard, rendra l'espace beaucoup plus attrayant, convivial et plus chaleureux que ce qui est observé actuellement. Les nombreux nouveaux résidents du bâtiment au Sud de la place (OM-Outremont) pourront aussi profiter de cette vue et accéder directement au parc.

L'argument de la Ville de vouloir « encadrer » l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux par des bâtiments semble bien peu inspirant compte tenu des enjeux de verdissement du secteur. Cet encadrement imperméable ne rend pas l'avenue attrayante, ni fonctionnelle. Notons finalement que la vue depuis l'axe central de l'université serait grandement améliorée



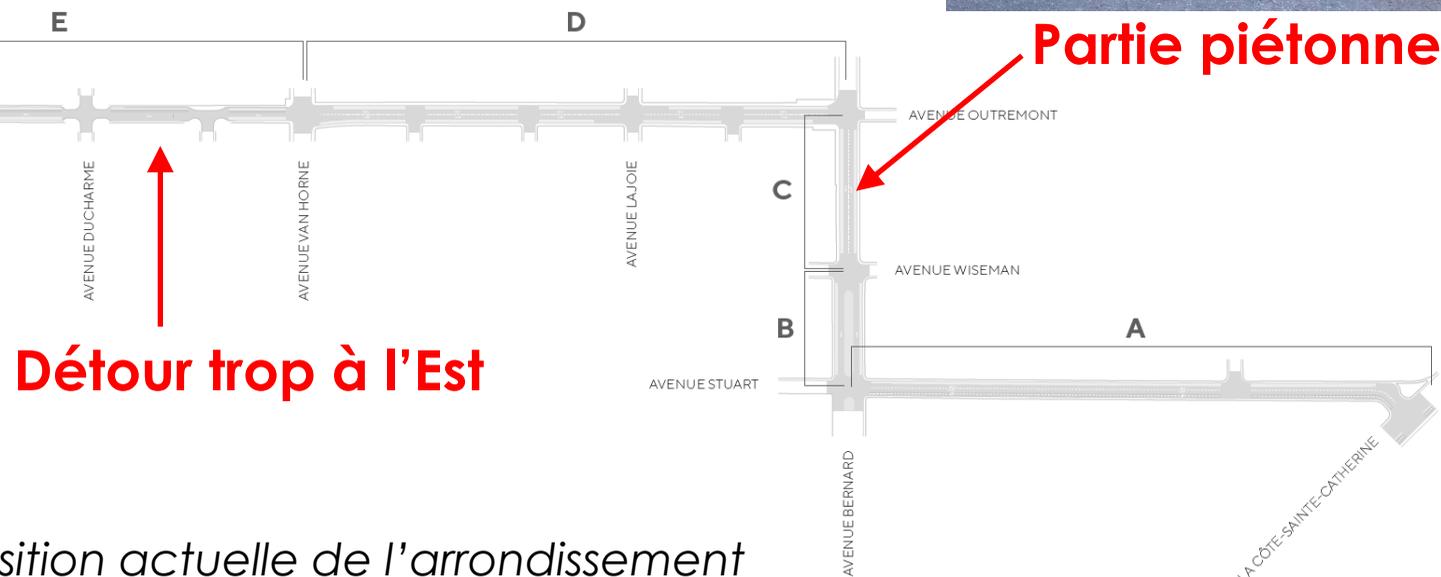
Un réseau cyclable qui pourra profiter de l'aménagement du parc P10

PROBLÉMATIQUES :

- L'arrondissement planifie actuellement le réaménagement de la piste cyclable servant de lien nord-sud entre les deux campus de l'Université de Montréal
- La partie Nord-Sud entre Côte-Sainte-Catherine et le Campus MIL devait se faire via Wiseman et Stuart. Wiseman ayant été identifiée comme axe privilégié pour le transport actif, notamment dans l'axe des stations de métro Outremont et Acadie.
- Le nouveau tracé proposé par l'arrondissement est maintenant sinueux et contre-intuitif, passant plus à l'Est par l'avenue Outremont et de retour sur Stuart via Bernard.
- Plusieurs enjeux : Un détour vers l'Est pour les cyclistes du Campus MIL, un tracé incompréhensible et sinueux qui sera évité par les cyclistes, une partie du tracé passe par un secteur piétonnier de la rue Bernard.



La **nouvelle proposition** d'aménagement permet d'utiliser Stuart et Wiseman comme axe de mobilité active, rectiligne vers Côte-Sainte-Catherine et en respect des orientations du plan proposé lors de l'adoption du règlement sur le Campus MIL. À noter que l'axe Stuart pourrait aussi être ouvert aux automobiles jusqu'à Thérèse-Lavoie-Roux afin de mieux répartir les déplacements véhiculaires vers le Campus MIL.



Partie piétonne

Détour trop à l'Est

Proposition actuelle de l'arrondissement

ANNEXE- Dimensions des principales composantes

